



Guide d'information à l'usage des transporteurs

États-Unis

Titres de transport exigés

Mars 2023



U.S. Customs and
Border Protection

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

1^{ère} partie :

Documents exigés pour entrer aux États-Unis

- I. Arrivée par voie aérienne
 - A. Citoyens américains
 - B. Résidents américains
 - C. Visiteurs
- II. Arrivée par voie terrestre et maritime
 - A. Citoyens américains
 - B. Résidents américains
 - C. Visiteurs
- III. Catégories diverses
 - A. Programme d'exemption de visa
 - B. Programme d'exemption de visa pour Guam et le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord
 - C. Autorisation conditionnelle de séjour des ressortissants chinois se rendant aux CNMI
 - D. Validité de certains passeports étrangers
 - E. Liste des îles adjacentes
 - F. Système électronique de mise à jour des visas (Electronic Visa Update System, EVUS)
 - G. Renouvellement automatique
 - H. Formulaire électronique I-94

2^{ème} partie :

Déroutement des vols internationaux

3^{ème} partie :

Exemples de titres de transport américains

4^{ème} partie :

Classification des visas

5^{ème} partie :

Tableau des infractions passibles d'amendes

6^{ème} partie :

Tableaux de référence rapide

7^{ème} partie :

Système d'information anticipée sur les passagers

8^{ème} partie :

Victimes potentielles de la traite des êtres humains

Introduction

Toute personne désirant entrer sur le territoire des États-Unis d'Amérique, qu'il s'agisse d'un citoyen américain, d'un résident américain ou d'un visiteur de passage aux États-Unis, doit être en possession de documents établissant son identité et sa nationalité. Par ailleurs, chaque voyageur doit être en possession de documents valables pour l'objet de son voyage. La législation américaine prévoit que les transporteurs peuvent être tenus responsables de l'entrée aux États-Unis des passagers qui ne sont pas en possession des documents exigés.

Ce Guide d'information à l'usage des transporteurs, publié par le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (Customs and Border Protection, CBP), est conçu comme un outil de consultation à l'intention du personnel de l'industrie du voyage. Il décrit les documents dont doivent obligatoirement être munies les personnes entrant ou sortant du territoire des États-Unis. Le personnel des transporteurs est prié de se familiariser avec ce guide dans sa totalité et de s'y référer lors du contrôle des titres de transport. Pour demander la formation du personnel des transporteurs sur les sujets abordés dans cette publication, veuillez transmettre votre demande par courriel à l'adresse du Programme de liaison des transporteurs CLP@cbp.dhs.gov.

Des groupes régionaux de liaison des transporteurs (Regional Carrier Liaison Groups, RCLG) ont été mis en place pour aider les transporteurs à répondre aux questions sur les problèmes immédiats d'embarquement. L'objectif principal est d'aider les transporteurs étrangers à déterminer l'entrée aux États-Unis et l'authenticité des titres de transports. Les RCLG répondront aux demandes de renseignements des transporteurs concernant la validité des titres de transport présentés ou l'admissibilité des voyageurs. Une fois la validité et l'admissibilité déterminées, les RCLG RECOMMANDERONT soit l'autorisation, soit le refus d'embarquement d'un passager. La décision finale d'autoriser ou de refuser l'embarquement appartient au transporteur. Des groupes régionaux de liaison des transporteurs ont été établis à Miami, New York et Honolulu.

Si vous vous trouvez dans un aéroport desservi par le Programme consultatif d'immigration (Immigration Advisory Program, IAP) ou le Programme de sécurité conjointe (Joint Security Program, JSP), contactez un agent de l'IAP ou du JSP.

Les RCLG sont ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Ce service est à la disposition des transporteurs du monde entier, pour tous les vols à destination des États-Unis.

RCLG	RÉGION DESSERVIE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Honolulu	Asie, Littoral Pacifique	808-237-4632
Miami	Amérique latine, Caraïbes	305-874-5444
New-York	Europe, Afrique, Moyen-Orient	718-487-5231

D'autre part, le personnel est encouragé à consulter deux sites internet du gouvernement des États-Unis pour obtenir des mises à jour et des informations : le site du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis et celui du Département d'État des États-Unis, Affaires consulaires www.travel.state.gov. Pour informations du domaine public, veuillez contacter le Service des douanes et de la protection des frontières, notamment le CBP INFO Center au <https://help.cbp.gov/app/home>

1^{ère} partie :

**Documents exigés pour
entrer aux États-Unis**

I. Arrivée par voie aérienne

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (Western Hemisphere Travel Initiative) exige que, pour entrer ou quitter les États-Unis, tous les voyageurs se déplaçant par avion (y compris les citoyens américains) au départ et en provenance de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, des Caraïbes et des Bermudes soient en possession d'un passeport ou de tout autre titre reconnu, établissant l'identité du détenteur et sa nationalité.

Sauf indication contraire, tous les titres de transport doivent être valables et en cours de validité.

A. Les CITOYENS AMÉRICAINS doivent présenter l'un des documents suivants :

- Passeport américain
- Passeport d'urgence américain (Emergency U.S. Passport)
- Carte Nexus (en provenance uniquement d'aéroports canadiens qui possèdent un lieu de contrôle préalable)

Catégories particulières à certains citoyens américains :

1. Les citoyens américains membres du personnel militaire en service actif sont autorisés à embarquer sans passeport américain, s'ils sont munis d'un ordre de mission officiel et d'une carte d'identité militaire.
2. Les citoyens américains membres de la marine marchande sont autorisés à embarquer sans passeport américain, s'ils sont munis d'une carte d'identité de la marine marchande américaine indiquant la citoyenneté américaine de son détenteur ainsi que les ordres de mission officiels afférents.
3. Les citoyens et ressortissants américains qui se rendent **directement des États-Unis** à l'un de ses territoires ou possessions, sans faire escale dans un port ou lieu étranger, ne sont pas tenus de présenter un passeport. Les territoires et possessions des États-Unis incluent Guam, Porto Rico, les îles Vierges américaines, les Samoa américaines, l'île Swains et le Commonwealth des îles Mariannes du Nord.

B. Les RÉSIDENTS AMÉRICAINS — doivent présenter l'un des documents suivants :

- Carte de résident permanent (Permanent Resident Card), formulaire I-551
- Carte de résident conditionnel (Conditional Resident Card) expirée, formulaire I-551, accompagnée du formulaire original, formulaire I-797, avis d'ouverture de dossier indiquant que la date de validité a été prolongée
- Visa d'immigrant et passeport
- Tampon de séjour temporaire (Temporary Residence Stamp) (« ADIT ») apposé sur le passeport ou sur un formulaire I-94
- Permis de réadmission (Reentry Permit), formulaire I-327
- Titre de transport pour réfugié (Refugee Travel Document), formulaire I-571
- Statut de protection temporaire, formulaire I-512T
- Autorisation conditionnelle de séjour (Parole Authorization), formulaire I-512 ou la carte combo EAD
- Lettre de transport (Transportation Letter) délivrée par le gouvernement des États-Unis / Vignette d'embarquement Lincoln (Lincoln Boarding Foil)

Exceptions

Tout enfant né à l'étranger d'un parent en situation régulière de résident permanent peut embarquer s'il est né lors du séjour temporaire à l'étranger d'une mère en situation régulière de résidente permanente ou ressortissante américaine. Toutefois, la demande d'admission de l'enfant aux États-Unis doit être effectuée dans les deux ans qui suivent sa naissance, et l'enfant doit être accompagné du parent faisant la demande de réadmission de résident permanent, ceci dès le retour du parent aux États-Unis après la naissance de l'enfant.

Tout enfant né à l'étranger d'un parent accompagnateur, après que ce parent a obtenu un visa d'immigrant, mais avant sa première admission en tant qu'immigrant, peut embarquer, s'il est, lui-même, détenteur d'un passeport et d'un acte de naissance.

Un membre étranger des forces armées américaines muni d'un ordre officiel de mission et d'une carte d'identité militaire.

C. Les VISITEURS / PASSAGERS EN TRANSIT — doivent fournir les documents suivants :

- Passeport et visa (sauf en cas d'exemption de visa)

Visiteurs exemptés de visa :

Ressortissants canadiens

- Passeport exigé. Conditions d'exemption de visa à l'exception des catégories de visas de non-immigrant E, K et V (voir 4^{ème} partie).
- La carte Nexus (en provenance uniquement d'aéroports canadiens qui possèdent un lieu de contrôle préalable)

Bermudiens

- Passeport exigé. À l'exception des catégories de visas de non-immigrant E, K et V (voir 4^{ème} partie).

Ressortissants mexicains

- Passeport et visa ou
- Passeport et Carte de passage de la frontière (Border Crossing Card, BCC)

Les diplomates mexicains (et les membres de leur famille les accompagnant) détenteurs de passeports diplomatiques ou officiels, qui ne sont pas affectés en permanence aux États-Unis, peuvent entrer sans visa ou carte de passage de la frontière pour un séjour n'excédant pas six mois. Les membres de la famille ne voyageant pas avec le diplomate principal doivent être munis d'un visa pour entrer aux États-Unis.

Le personnel de l'OTAN rattaché au Quartier général des puissances alliées de l'OTAN aux États-Unis qui voyage muni d'un ordre officiel de mission et d'une carte d'identité de l'OTAN est exempté de passeport et de visa.

Ressortissants bahamiens ou sujets britanniques résidents des Bahamas : Un visa n'est pas nécessaire si, avant d'embarquer, le passager a fait l'objet d'une inspection préalable aux Bahamas par le CBP, afin de déterminer son admissibilité.

Sujets britanniques, résidents des îles Caïmans ou des îles Turques et Caïques : Un visa n'est pas nécessaire si le passager arrive directement des îles Caïmans ou des îles Turques et Caïques et présente une attestation valide de casier judiciaire vierge délivrée par un greffier de justice.

Les ressortissants britanniques des îles Vierges britanniques se rendant directement aux îles Vierges américaines : Un visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants britanniques des îles Vierges britanniques qui se rendent aux îles Vierges américaines en provenance directe des îles Vierges britanniques. Les citoyens britanniques résidant aux îles Vierges britanniques peuvent bénéficier du Programme d'exemption de visa.

Voyageurs bénéficiant du Programme d'exemption de visa : Les citoyens de certains pays désignés sont autorisés à se rendre aux États-Unis sans visa touristique ou d'affaires pour un séjour ne dépassant pas 90 jours.

Les cartes nationales d'identité, cédulas (pièces d'identité nationales), cartes consulaires, certificats de citoyenneté, certificats de naturalisation et autres pièces d'identité civile ou documents d'état civil NE SONT PAS considérés comme titres de transport et NE SONT PAS admis pour embarquer sur un vol au départ des États-Unis.

*** Veuillez consulter le site du CDC pour obtenir les dernières informations concernant les voyages internationaux : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/index.html> ***

II. Arrivée par voie terrestre et maritime*

A. Les CITOYENS AMÉRICAINS — doivent présenter l'un des documents suivants :

- Passeport américain
- Carte-passeport des États-Unis
- Carte de voyageur digne de confiance (carte NEXUS, SENTRI, FAST ou Global Entry)
- Permis de conduire amendé, délivré par un état ou une province
- Les enfants de moins de 16 ans (ou de moins de 19 ans, s'ils voyagent avec un groupe scolaire, religieux ou tout autre groupe de jeunesse) n'ont besoin de fournir qu'un acte de naissance ou tout autre document attestant la nationalité. L'acte de naissance peut être un original, une photocopie ou une copie certifiée conforme.

Catégories spécifiques à certains citoyens américains :

- Les citoyens américains **membres du personnel militaire en service actif** et munis d'un ordre officiel de mission et d'une carte d'identité militaire sont autorisés à embarquer sans passeport américain.
- Les citoyens américains **membres de la marine marchande** sont autorisés à embarquer sans passeport américain, s'ils sont munis d'une carte de membre de la marine marchande américaine indiquant la citoyenneté américaine de son détenteur ainsi que les ordres officiels de mission.
- Les citoyens et ressortissants américains qui **se rendent directement des États-Unis** à l'un de ses territoires ou possessions, sans faire escale dans un port ou lieu étranger, ne sont pas tenus de présenter un passeport. Les territoires et possessions des États-Unis comprennent Guam, Porto Rico, les îles Vierges américaines, les Samoa américaines, l'île Swains et le Commonwealth des îles Mariannes du Nord.
- Carte tribale amendée (Enhanced tribal card)
- Carte d'identité avec photo attestant l'appartenance à une tribu amérindienne

* Arrivée en provenance de l'hémisphère occidental par voie maritime. Pour les arrivées par voie maritime en provenance de l'hémisphère oriental : veuillez vous reporter à la section I « Arrivée par voie aérienne » pour vous informer sur des exigences relatives aux documents.

B. Les RÉSIDENTS AMÉRICAINS — doivent présenter l'un des documents suivants :

- Carte de résident permanent, formulaire I-551
- Carte de résident conditionnel expirée, formulaire I-551, accompagnée du formulaire original, I-797, avis d'ouverture de dossier indiquant que la date de validité a été prolongée
- Visa d'immigrant et passeport
- Tampon de séjour temporaire (« ADIT ») apposé sur le passeport ou sur un formulaire I-94
- Permis de réadmission, formulaire I-327
- Titre de transport pour réfugié, formulaire I-571
- Statut de protection temporaire, formulaire I-512T
- Autorisation conditionnelle de séjour (Parole Authorization), formulaire I-512 ou la carte combo EAD
- Permis de travail, formulaire I-766
- Lettre de transport délivrée par le gouvernement des États-Unis / Vignette d'embarquement Lincoln

Exceptions

Tout enfant né à l'étranger d'un parent en situation régulière de résident permanent peut embarquer s'il est né lors du séjour temporaire à l'étranger d'une mère en situation régulière de résidente permanente. La demande d'admission de l'enfant aux États-Unis doit être effectuée dans les deux ans qui suivent sa naissance, et l'enfant doit être accompagné du parent faisant la demande de réadmission de résident permanent, ceci dès le retour du parent aux États-Unis après la naissance de l'enfant.

Tout enfant né à l'étranger d'un parent accompagnateur, après que ce parent a obtenu un visa d'immigrant, mais avant sa première admission en tant qu'immigrant, peut embarquer, s'il est, lui-même, détenteur d'un passeport et d'un acte de naissance.

Un membre étranger des forces armées américaines muni d'un ordre officiel de mission et d'une carte d'identité militaire.

C. LES VISITEURS / PASSAGERS EN TRANSIT — doivent fournir les documents suivants :

- Passeport et visa (sauf en cas d'exemption de visa)

Visiteurs exemptés de visa

Les ressortissants canadiens – doivent fournir l'un des documents suivants :

- Passeport
- Conditions d'exemption de visa, à l'exception des catégories de visas de non-immigrant E, K et V (voir 4^{ème} partie)
- Certificat de nationalité canadienne
- Carte NEXUS, FAST, SENTRI
- Carte des Affaires autochtone et du Nord Canada (Indian and Northern Affairs Card)
- Permis de conduire amendé, délivré par un état ou une province
- Les enfants de moins de 16 ans (ou de moins de 19 ans, s'ils voyagent avec un groupe scolaire, religieux ou tout autre groupe de jeunesse) n'ont besoin de fournir qu'un acte de naissance ou tout autre document attestant la nationalité. L'acte de naissance peut être un original, une photocopie ou une copie certifiée conforme.

Bermudiens

- Passeport exigé. Conditions d'exemption de visa
À l'exception des catégories de visas de non-immigrant E, K et V (voir 4^{ème} partie).

Ressortissants mexicains

- Passeport et visa ou Carte de passage de la frontière (par voie terrestre)
- Passeport et visa ou la carte de passage de la frontière (maritime)

Les diplomates mexicains (et les membres de leur famille les accompagnant) détenteurs de passeports diplomatiques ou officiels, qui ne sont pas affectés en permanence aux États-Unis, peuvent entrer sans visa ou Carte de passage de la frontière pour un séjour n'excédant pas six mois. Les membres de la famille NE VOYAGEANT PAS avec le diplomate principal doivent être munis d'un visa pour entrer aux États-Unis.

Le personnel de l'OTAN rattaché au Quartier général des puissances alliées de l'OTAN aux États-Unis qui voyage muni d'un ordre officiel de mission et d'une carte d'identité de l'OTAN est exempté de passeport et de visa.

Ressortissants ou sujets britanniques, résidents des Bahamas : Un visa n'est pas nécessaire si, avant d'embarquer, le passager a fait l'objet d'une inspection préalable aux Bahamas par le CBP, afin de déterminer son admissibilité.

Sujets britanniques, résidents des îles Caïmans ou des îles Turques et Caïques : Un visa n'est pas nécessaire si le passager arrive directement des îles Caïmans ou des îles Turques et Caïques et présente une attestation valide de casier judiciaire vierge, délivrée par un greffier de justice.

Ressortissants britanniques des îles Vierges britanniques se rendant directement et uniquement aux îles Vierges américaines : Un visa n'est pas nécessaire pour les ressortissants britanniques des îles Vierges britanniques (BVI) qui se rendent aux îles Vierges américaines en provenance directe des îles Vierges britanniques. Les ressortissants britanniques demeurant aux îles Vierges britanniques peuvent utiliser le Programme d'exemption de visa.

Voyageurs bénéficiant du Programme d'exemption de visa : Les citoyens de certains pays désignés sont autorisés à se rendre aux États-Unis sans visa touristique ou d'affaires pour un séjour ne dépassant pas 90 jours.

*** Veuillez consulter le site du CDC pour obtenir les dernières informations concernant les voyages internationaux :
<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/index.html> ***

III. Catégories diverses

A. PROGRAMME D'EXEMPTION DE VISA

Le Programme d'exemption de visa permet aux citoyens de certains pays désignés de se rendre aux États-Unis sans visa touristique ou d'affaires pour un séjour ne dépassant pas 90 jours.

Les citoyens des pays dont la liste figure à la page suivante sont autorisés à voyager sans visa, à condition de remplir les critères suivants :

- Le passeport doit être un passeport biométrique.
- Le voyageur n'est pas résident permanent des États-Unis.
- Le voyageur a l'intention de séjourner temporairement pendant moins de 90 jours, que ce soit pour affaires, agrément ou transit.
- Arrive par avion ou bateau par un transporteur signataire.
- Possède une ESTA qui est vérifiée électroniquement. Les copies papier d'une approbation d'ESTA ne sont pas acceptées.*
- Est en possession d'un billet de retour ou d'un billet lui permettant de poursuivre son voyage.
- La destination finale ne peut pas être un territoire contigu ou une île adjacente, sauf si le voyageur y réside.

*** ESTA - Système électronique pour autorisation de voyager**
Le Système électronique d'autorisation de voyage (ESTA) est un système en ligne permettant de recueillir des informations sur les ressortissants bénéficiaires du Programme d'exemption de visa avant leur embarquement (air ou mer) pour les États-Unis. Les citoyens des 40 pays doivent obligatoirement être inscrits à l'ESTA. Pour un complément d'information, veuillez consulter le site <http://esta.cbp.dhs.gov>

Programme d'exemption de visa — Pays participants

Allemagne ³	Grèce ⁴	Pays-Bas
Andorre	Hongrie	Pologne
Australie	Irlande	Portugal
Autriche	Islande	République tchèque
Belgique	Italie	Royaume-Uni ²
Brunei	Japon	Saint-Marin
Chili	Lettonie	Singapour
Corée du Sud	Liechtenstein	Slovaquie
Croatie	Lituanie	Slovénie ¹
Danemark	Luxembourg	Suède
Espagne	Malte	Suisse
Estonie	Monaco	Taiwan ⁵
Finlande	Norvège	
France	Nouvelle-Zélande	

Programme d'exemption de visa, suite

1. *Les citoyens et les ressortissants de la Slovénie ne peuvent utiliser que les passeports slovènes à couverture rouge pour être admis aux États-Unis dans le cadre du Programme d'exemption de visa.*
2. *Les personnes en possession d'un passeport britannique doivent avoir acquis le droit de séjour permanent et illimité en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles, en Irlande du nord, dans les îles Anglo-Normandes et sur l'île de Man pour être admissibles au Programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program, VWP). Le passeport doit indiquer « British Citizen ».*
3. *Les Kinderreisepass et les passeports d'urgence et temporaires allemands ne sont pas valables pour un voyage avec exemption de visa. Pour un complément d'informations, veuillez vous reporter en ligne à <http://www.cbp.gov/contact>.*
4. *Seuls les passeports biométriques grecs délivrés par la police grecque sont valides dans le cadre du Programme VWP. Les résidents grecs en possession d'un passeport délivré par Utopia ne sont pas autorisés à voyager dans le cadre du Programme VWP.*
5. *Seuls les passeports électroniques taiwanais comportant un numéro d'identification personnelle sont admissibles dans le cadre du Programme d'exemption de visa.*

Les passeports d'urgence et les passeports temporaires délivrés par un pays bénéficiaire du Programme d'exemption de visa sont soumis aux exigences afférentes aux passeports électroniques (e-passeports). Les passeports d'urgence et les passeports temporaires qui ne remplissent pas les exigences afférentes aux passeports électroniques ne sont pas acceptés dans le cadre du Programme VWP.

B. Guam — Programme d'exemption de visa pour Guam et le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (G-CNMI)

Les demandeurs souhaitant bénéficier du Programme d'exemption de visa GCVWP peuvent embarquer sans visa, à condition de satisfaire à tous les critères suivants :

- Être arrivé par avion ou bateau avec un transporteur signataire du Programme G-CNMI VWP
- Avoir pour seule destination Guam ou le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (CNMI)
- Y séjourner pendant moins de 45 jours, pour affaires ou agrément
- Être en possession d'un billet aller-retour avec une date de départ confirmée n'allant pas au-delà de 45 jours après l'admission
- Avoir rempli et signé les formulaires I-736 et I-94
- Être citoyen de l'un des pays admissibles répertoriés ci-dessous, et détenteur d'un passeport biométrique délivré par ce pays :

Australie	Japon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Brunei	Malaisie	Royaume-Uni
Corée du Sud	Nauru	Singapour
Hong Kong*	Nouvelle-Zélande	Taiwan**

** Y compris les citoyens de l'ancienne colonie de Hong Kong qui sont détenteurs d'un passeport du Royaume-Uni portant la mention « British National Overseas » (Ressortissant britannique d'un territoire d'outre-mer) ou du titre de transport d'une Région administrative spéciale (RAS). Une carte d'identité de Hong Kong doit accompagner ces deux titres de transport.*

***Ne concerne que les résidents de Taïwan qui :*

- 1) *voyagent au départ de Taïwan par un vol direct entre Taïwan et Guam ou le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord.*
- 2) *sont détenteurs d'une carte d'identité taïwanaise et d'un passeport taïwanais en cours de validité, accompagnés d'un permis de réadmission en cours de validité et délivré par le ministère taïwanais des Affaires étrangères.*

C. AUTORISATION CONDITIONNELLE DE SÉJOUR DES RESSORTISSANTS CHINOIS DANS LES CNMI

Les citoyens de la république populaire de Chine désirant se rendre aux CNMI peuvent demander une autorisation conditionnelle de séjour discrétionnaire qui sera considérée au cas par cas.

Exigences des transporteurs :

Afin de pouvoir transporter des ressortissants non immigrants de la république populaire de Chine vers les CNMI, le transporteur doit :

- Être déjà signataire du Programme d'exemption de visa Guam-CNMI
- Veiller à ce que les voyageurs répondent aux critères d'admissibilité au Programme d'exemption de visa limité au CNMI

Le CBP n'imposera pas d'amende au transporteur, en vertu de l'article 273 de l'INA, pour l'embarquement des étrangers non immigrants qui ne détiennent pas de visa américain valide, à condition que le transporteur soit signataire du Programme d'exemption de visa entre Guam et les CNMI et que le transporteur reconnaisse sa responsabilité de rapatrier ces étrangers s'ils sont jugés interdits d'entrée sur le territoire des États-Unis pour un motif autre que INA 212(a)(7)(B)(i)(II).

Critères d'admissibilité des visiteurs :

Pour être admissible à l'autorisation conditionnelle de séjour, chaque étranger non immigrant doit, avant d'embarquer pour se rendre aux CNMI :

- Être ressortissant de la république populaire de Chine (à l'exclusion des régions administratives spéciales telles que Macao) ;
- N'entrer et ne séjourner aux CNMI que pendant une période ne dépassant pas quatorze (14) jours ;
- Être en possession d'un billet aller-retour non remboursable et non transférable portant une date de départ confirmée n'excédant pas quatorze (14) jours à compter de la date d'entrée aux CNMI ;
- Arriver d'une destination à l'étranger et y retourner ;
- Ne pas avoir été refoulé, exclu ou interdit de séjour aux États-Unis, ainsi qu'aux CNMI ;
- Ne pas être entré illégalement aux États-Unis ni aux CNMI ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un refus de visa touristique ou d'affaires B1/B2 ;

- Être en possession d'une copie imprimée et dûment remplie du formulaire électronique d'exemption de visa Guam-CNMI (formulaire CBP I-736) ;
- Être en possession d'un passeport biométrique valide, conforme à l'OACI.
- L'autorisation conditionnelle de séjour ne s'applique qu'aux CNMI et ne permet pas de voyager vers d'autres destinations aux États-Unis ou ses possessions et territoires, notamment Guam, Porto Rico, les Îles Vierges américaines, les Samoa américaines et les Îles Swain.
- Les visiteurs détenteurs d'une autorisation conditionnelle de séjour dans le cadre de cette autorité n'ont pas le droit d'exercer un emploi local, ni d'être embauchés en tant que main-d'œuvre.

AUTORISATION CONDITIONNELLE DE SÉJOUR POUR LES CITOYENS RUSSES SE RENDANT À GUAM ET/OU AUX CNMI

À partir du 3 octobre 2019, en application du Federal Register Notice (FRN) 2019-18841, les ressortissants de la Fédération de Russie ne seront plus admis à voyager sans visa dans le cadre du Programme d'autorisation conditionnelle de séjour pour se rendre à Guam et/ou aux CNMI. Les ressortissants de la Fédération de Russie devront être en possession du visa requis pour se rendre à Guam ou aux CNMI.

D. VALIDITÉ DE CERTAINS PASSEPORTS ÉTRANGERS

Règle des six mois

Les visiteurs se rendant aux États-Unis doivent être en possession d'un passeport dont la validité inclut les six mois qui suivent la date de la fin de leur séjour prévu aux États-Unis. Les voyageurs demandant à être admis dans les six mois qui précèdent la date d'expiration d'un passeport délivré par l'un des pays figurant sur la liste ci-dessous sont dispensés de la règle des six mois et peuvent séjourner jusqu'à la date d'expiration de leur passeport. Les voyageurs détenteurs d'un passeport délivré par un pays ne figurant pas sur la liste ci-dessous doivent présenter un passeport dont la validité inclut un minimum de 6 mois à compter de la date de la fin de leur séjour.

Afrique du Sud	Grèce	Norvège
Allemagne	Grenade	Nouvelle-Zélande
Andorre	Guatemala	Ouzbékistan
Angola	Guinée	Pakistan
Antigua-et-Barbuda	Guyane	Palaos
Antilles	Haïti	Panama
Arabie Saoudite	Hong Kong (pièces d'identité et passeports)	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Argentine	Hongrie	Paraguay
Arménie	Île Maurice	Pays-Bas
Aruba	Inde	Pérou
Australie	Indonésie	Philippines
Autriche	Irlande	Pologne
Bahamas	Islande	Portugal
Barbade	Israël	Qatar
Belgique	Italie	République dominicaine
Belize	Jamaïque	République tchèque
Bermudes	Japon	Roumanie
Birmanie	Kosovo	Royaume-Uni
Bolivie	Les États fédérés de Micronésie	Russie
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Liban	Saint-Marin
Bulgarie	Libye	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Canada	Liechtenstein	Sainte-Lucie
Chili	Lituanie	Serbie
Chypre	Luxembourg	Seychelles
Colombie	Macao	Singapour
Corée du Sud	Macédoine du Nord	Slovaquie
Costa Rica	Madagascar	Slovénie
Côte d'Ivoire	Malaisie	Sri Lanka
Croatie	Maldives	Suède
Danemark	Malte	Suisse
Dominique	Mauritanie	Suriname
Égypte	Mexique	Taiwan
El Salvador	Monaco	Thaïlande
Émirats arabes unis	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Espagne	Monténégro	Tunisie
Estonie	Mozambique	Turquie
Éthiopie	Népal	Tuvalu
Fidji	Nicaragua (pour tous les passeports)	Ukraine
Finlande	Nigéria	Uruguay
France		Vatican (Saint-Siège)
Gabon		Venezuela
Géorgie		Zimbabwe

Pour la liste la plus récente des pays appartenant au club des six mois veuillez consulter : <https://fam.state.gov/FAM/09FAM/09FAM040309.html>

E. LISTE DES ÎLES ADJACENTES

Anguilla	Jamaïque
Antigua	Marie-Galante
Aruba	Martinique
Bahamas	Miquelon
Barbade	Montserrat
Barbuda	République dominicaine
Bermudes	Saba
Bonaire	Saint-Barthélemy
Cuba*	Saint-Eustache
Curaçao	Saint-Kitts-et-Nevis
Dominique	Saint-Martin
Grenade	Saint-Pierre
Guadeloupe	Saint-Vincent-et-les-
Haïti	Grenadines
Îles Caïmans	Sainte-Lucie
Îles Turques-et-Caïques	Trinité-et-Tobago
Îles Vierges britanniques	

** Cuba n'est pas toujours considéré comme une île adjacente au regard de la législation sur l'entrée aux États-Unis. Elle est exclue lorsque des références particulières l'indiquent.*

F. SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE MISE À JOUR DES VISAS (ELECTRONIC VISA UPDATE SYSTEM, EVUS)

L'EVUS est le système en ligne qu'utilisent les ressortissants chinois détenteurs d'un visa B1/B2, B1 ou B2 d'une validité de 10 ans. Ce système leur permet de mettre périodiquement à jour leurs renseignements personnels, afin de faciliter leurs déplacements aux États-Unis. En plus d'un visa en cours de validité, ces voyageurs devront procéder à une inscription EVUS avant d'être admis aux États-Unis. À chaque inscription EVUS, les voyageurs devront indiquer leur nom, date de naissance, personne à contacter en cas d'urgence, renseignements figurant sur leur passeport et renseignements biographiques et relatifs à leur situation professionnelle. Les voyageurs qui font une demande EVUS doivent y avoir été autorisés avant de pouvoir obtenir une carte d'embarquement et arriver aux États-Unis. Pour un complément d'informations, veuillez consulter www.cbp.gov/EVUS.

G. RENOUELEMENT AUTOMATIQUE

Les visiteurs (et conjoints et/ou enfants les accompagnant), dont le visa a expiré peuvent être autorisés à embarquer à condition de remplir les conditions suivantes :

- Sont arrivés du Canada ou du Mexique
- Se sont absentés des États-Unis pour se rendre au Canada ou au Mexique pendant une durée ne dépassant pas 30 jours
- Possèdent un formulaire I-94 approuvé ou une copie imprimée du I-94 sous forme électronique attestant que la période d'admission initiale n'a pas expiré ou qu'une prolongation de séjour a été accordée
- Sont munis d'un passeport
- N'ont pas fait de nouvelle demande de visa pour les États-Unis durant leur séjour à l'étranger
- N'ont pas changé ou ont maintenu le même statut de visiteur (22 CFR 41.112(d))

Les étudiants et visiteurs titulaires de visas de catégories F et J dans le cadre d'un programme d'échange doivent remplir la totalité des conditions suivantes pour être autorisés à obtenir un renouvellement automatique :

- Sont arrivés du Canada, du Mexique ou d'une île adjacente (à l'exception de Cuba)
- Se sont absentés des États-Unis pour se rendre au Canada, au Mexique ou dans les îles adjacentes pendant une durée ne dépassant pas 30 jours
- Possèdent un certificat d'admissibilité, formulaire I-20 pour F-1 ou formulaire DS-2019 pour J-1
- Possèdent un formulaire I-94 approuvé ou une copie imprimée d'un I-94 sous forme électronique attestant que la période d'admission initiale n'a pas expiré ou qu'une prolongation de séjour a été accordée
- Sont munis d'un passeport
- N'ont pas fait de nouvelle demande de visa pour les États-Unis durant leur séjour à l'étranger
- N'ont pas changé ou ont maintenu le même statut de visiteur (22 CFR 41.112(d))


Un formulaire I-94 sous forme électronique peut servir à un renouvellement automatique.

Les dispositions de renouvellement automatique d'un visa ne s'appliquent pas à l'Iran, au Soudan ou à la Syrie.

H. FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE I-94

CBP a mis en circulation des formulaires I-94 sous forme électronique pour les voyages aériens et maritimes, et à partir du mois de mai 2021, les voyageurs aériens, maritimes ou terrestres ne seront plus tenus de présenter un formulaire I-94 sur papier. Ils peuvent obtenir leur I-94 à leur arrivée **au <https://i94.cbp.dhs.gov/I94>** ou par le LIEN **<https://www.cbp.gov/about/mobile-apps-directory/cbpone>** - **Application mobile CBP One**. Une copie imprimée à partir d'un formulaire électronique I-94 est strictement équivalente à un formulaire I-94 imprimé.

Most Recent I-94 Results

 For: DARRYL TIMOTHY WETTLAUER

Most Recent I-94

Admission (I-94) Record Number : 771011560A2
Most Recent Date of Entry: 2022 February 17
Class of Admission : L1A
Admit Until Date : 02/16/2025
Details provided on the I-94 Information form:

Last/Surname :
First (Given) Name :
Birth Date :
Document Number :
Country of Citizenship : Canada

[GET THIS TRAVELER'S TRAVEL HISTORY](#)

[< PREVIOUS](#)[PRINT](#)

2^{ème} partie :

**Déroutements des
vols internationaux**

II. Déroutements des vols internationaux

Les déroutements des vols internationaux peuvent avoir lieu pour diverses raisons qui incluent, sans s'y limiter, les escales en urgence pour ravitaillement en carburant, les atterrissages dus aux conditions météorologiques (mauvais temps), aux problèmes mécaniques, à une maladie à bord ou à tout autre atterrissage en urgence, notamment ceux imposés par des actes terroristes ou autres circonstances impératives.

Lorsqu'un vol international est dérouté vers un endroit aux États-Unis autre que la destination initiale, un responsable du CBP à cet endroit doit en être avisé. La coordination avec les intervenants qualifiés est essentielle afin d'éviter des retards qui obligeraient les passagers à rester à bord pendant plus de quatre heures. Si besoin est, des informations concernant un aéroport particulier sont disponibles sur <https://www.cbp.gov/contact/ports>.

Les changements d'équipage et l'entretien de la cabine de l'avion durant un arrêt causé par un incident technique sont autorisés, sans qu'il soit nécessaire d'inspecter les passagers et leurs bagages, si la compagnie aérienne a transmis à l'avance, sous forme électronique, la totalité des informations relatives aux passagers (API), si tous les passagers restent à bord, et si aucun changement (ajout ou retrait) de passager ou de cargaison n'a lieu durant l'arrêt technique. Durant les arrêts prévus pour le ravitaillement en carburant, si la compagnie aérienne n'a pas transmis la totalité des données API, elle doit présenter au CBP tous les passagers dont les données transmises sont incomplètes, y compris les bagages des passagers. Si la compagnie aérienne a déjà transmis les données API, il n'est pas nécessaire de les soumettre de nouveau.

Comme dans toutes les situations d'urgence, une résolution réussie et appropriée dépend d'une bonne communication. Le CBP a désigné des points de contact pour les compagnies aériennes et les autorités aéroportuaires. Ces contacts sont des responsables de la gestion du CBP à des endroits clés et sont disponibles sept jours sur sept, 24 h sur 24. Grâce à ces contacts, le CBP peut résoudre efficacement tous les problèmes liés aux retards, aux annulations de vols, aux urgences à bord et aux déroutements.

Ces directives se trouvent au <https://www.cbp.gov/sites/default/files/assets/documents/2019-Sep/CBP-Memo-Carriers-Flight-Diversion-20190516-seal-508.pdf>.

3^{ème} partie :

**Exemples de titres de transport
américains**

3^{ème} partie : Titres de transport américains

Passeports américains.....	26-27
Passeport d'urgence américain.....	27
Carte-passeport des États-Unis.....	28
Carte d'identité militaire	29
Carte de membre de la marine marchande des États-Unis	30
Permis de conduire amendé	30
Carte tribale amendée.....	30
Carte Global Entry.....	31
Carte de voyage SENTRI	31
Carte NEXUS	31
Carte de résident permanent.....	32
Avis d'ouverture de dossier	33
Tampons ADIT (Alien Documentation Identification and Telecommunication)	34
Visa d'immigrant.....	35
Permis de réadmission (Permit to Re-Enter)	36
Titre de transport pour réfugié.....	37
Nouveau formulaire I-512T	38
Permis de travail	40-41
Autorisation conditionnelle de séjour	42
Lettre de transport	43
Vignette d'embarquement Lincoln	44
Visa Lincoln de visiteur	45
Cartes de passage de la frontière des États-Unis.....	46
Laissez-passer des Nations Unies	47

Carte d'identité militaire

Les membres du personnel militaire des États-Unis en service actif peuvent embarquer sans passeport s'ils sont munis d'ordres officiels de mission et d'une carte d'identité militaire.



La nouvelle génération de carte d'identité des services en uniformes a été mise en circulation en juillet 2020.



La carte d'identité des services en uniformes est valide jusqu'à la date d'expiration qui se trouve au recto de la carte.

REQUEST AND AUTHORIZATION FOR TRIP TRAVEL OF DOD PERSONNEL			DATE OF MISSION OR TRAVEL
<small>(Reference Joint Travel Regulation (JTR), Chapter 5, Subchapter 4, Section 4.1 and other applicable laws)</small> REQUEST FOR OFFICIAL TRAVEL			
1. NAME (Last, First, Middle Initial)	3. POSITION, GRADE, RATE	4. DUTY STATION TITLE AND ORGANIZATION	
5. LOCATION OF PERMANENT DUTY STATION (POD)	6. ORGANIZATIONAL ELEMENT	7. DUTY STATION NUMBER (If not on card)	
8. TYPE OF ORDER	9. OFFICIAL, YES OR NO (JTR 4.1.1.1)	10. TRAVEL DATE (Month/Day/Year)	
11. ITINERARY	12. PURPOSE OF TRIP	13. AUTHORITY	
14. MEMBERSHIP TOUR STATUS	15. TRAVEL CLASSIFICATION	16. TRAVEL CLASSIFICATION	
17. TRAVEL NECESSARY OFFICIAL (For use only)	18. TRAVEL APPROVAL OFFICIAL (For use only)	19. AUTHORIZED	
20. AUTHORIZED ORDER NUMBER OFFICIAL (For use only)	21. DATE ISSUED (YYYYMMDD)	22. TRAVEL ORDER NUMBER	
DD FORM 1610, JAN 2001	FOR OFFICIAL USE ONLY - DO NOT PRINT	[Blank]	

PRIVACY ACT STATEMENT
<small>AUTHORITY: 5 U.S.C. 552a, 562, and 5 U.S.C. 552a</small> PRIVACY NOTICE: Used for tracking, reporting, and accounting for official travel. ROUTINE USES: None. DISCLOSURE: Voluntary, however, failure to provide the requested information may delay or preclude timely authorization of your travel request. 16. REMARKS: Comment (for use only for your information, such as: travel request, authorization, approval, etc.)
DD FORM 1610 (BACK), JAN 2001

Formulaire d'ordre de mission militaire (Military Orders Forms) DD-1610

Remarque : Certains ordres de mission officiels et valides ne figurent pas sur les formulaires DD-1610

Cartes de résident permanent

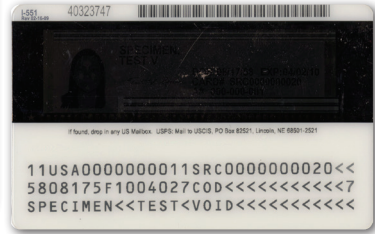
Les résidents permanents en situation régulière et munis d'une Carte de résident permanent (formulaire I-551) sont autorisés à se rendre aux États-Unis sans passeport. Les détenteurs d'une carte I-551 périmée sont autorisés à embarquer sans être pénalisés, si la carte a été délivrée avec une durée de validité de 10 ans.



Version de 2023 du DHS



Version de 2010 du DHS



La version de 1977 est toujours valable

Les seules versions de carte de résident permanent valables pour voyager sont répertoriées dans ce guide. Si un passager présente une carte de résident permanent qui ne figure pas dans ce guide, veuillez contacter un représentant d'un des groupes régionaux de liaison des transporteurs (RCLG) avant l'embarquement, afin de vérifier l'authenticité de la carte.

Avis d'ouverture de dossier

Les résidents conditionnels, porteurs d'une carte périmée de résident (d'une durée de validité de deux ans) sont autorisés à embarquer s'ils sont également munis d'un Avis d'ouverture de dossier (formulaire I-797). Ce formulaire prolonge la validité de la carte pour une certaine période, généralement d'un an. La « date de réception » (Receipt Date) indiquée sur le formulaire n'a aucun effet sur la validité de la carte. Un passeport n'est pas obligatoire.

Department of Homeland Security
U.S. Citizenship and Immigration Services

Form I-797C, Notice of Action

THIS NOTICE DOES NOT GRANT ANY IMMIGRATION STATUS OR BENEFIT.

RECEIPT NUMBER 11N-14-013-50009		CASE TYPE	
RECEIPT DATE August 25, 2014	PRIORITY DATE August 25, 2014	APPLICANT A111 111 111	SMITH, SAM
NOTICE DATE August 25, 2014	PAGE 1 OF 1	Notice Type	
SAM SMITH 230 IVY WAY FOUR MANGLINGTON RD 20144			

Your alien card is extended 1 year-employment & travel authorized. Processing Your Form will require a minimum of 30 days. If you have not heard from us within 12 Months, then may contact this office.

UNITED STATES OF AMERICA
PERMANENT RESIDENT

Suriname
SPECIMEN

Given Name
TEST V

USCIS#
000-000-201

Country of Birth
Democratic Republic of Congo

Date of Birth
17 AUG 1958

Sex
M

Card Expires:
05/10/11

Resident Since:
01/01/10

Category
CR1

Please see the additional information on the back. You will be notified separately about any other cases you filed.

ADMINISTRATIVE APPEALS OFFICE
U. S. CITIZENSHIP & IMMIGRATION SERVICE
P.O. BOX 82521
LINCOLN NE 68501-2521
Customer Service Telephone: 800-375-5283

Please see the back of this notice for important information.

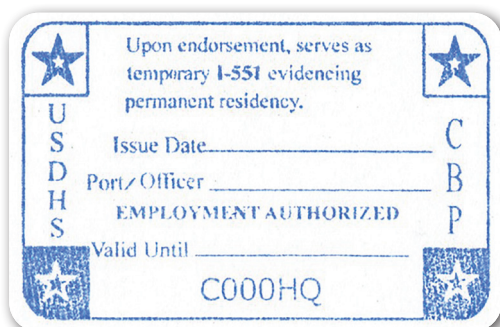
Form I-797C 06/02/12 Y

Version de 2017 du DHS

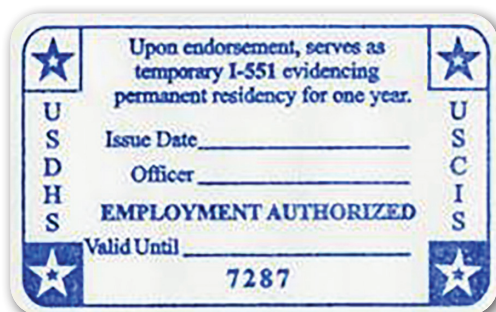
Remarque : L'aspect et les éléments contenus sur le formulaire I-797 peuvent varier en fonction du bureau émetteur de l'U.S. Citizenship and Immigration Services. Si vous avez un doute concernant le formulaire I-797, veuillez contacter les RCLG avant l'embarquement.

Tampons ADIT

Les résidents permanents en situation régulière (LPR) et munis d'un tampon ADIT peuvent être réadmis aux États-Unis. Ce tampon est délivré aux résidents permanents en situation régulière et sert de preuve temporaire de leur statut de résident. Le tampon peut être apposé sur le passeport ou sur le formulaire I-94. Il est délivré par le CBP ou l'USCIS (U.S. Citizenship and Immigration Service).



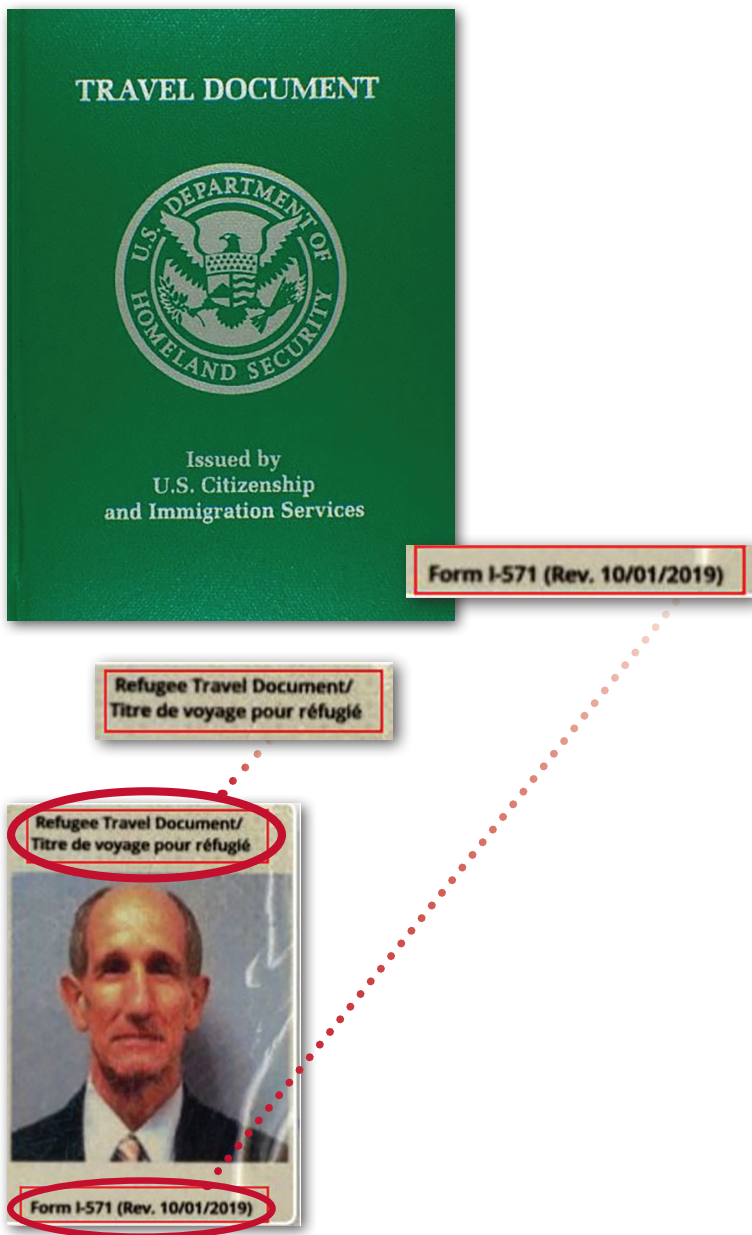
Version du CBP



Version du USCIS

Titre de transport pour réfugiés


Les Titres de transport pour réfugiés (formulaire I-571) sont valables pour voyager à destination ou en provenance des États-Unis.



Version de 2019

Nouveau formulaire I-512T


Le 1er juillet 2022, U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) a mis en circulation un nouveau titre de transport à l'intention des bénéficiaires du statut de protection temporaire (SPT) qui font une demande d'autorisation de voyager. Ce nouveau document intitulé I-512T « Authorization For Travel by a Noncitizen to the United States » permet au bénéficiaire d'un STP de monter à bord d'un avion commercial à l'étranger et de se présenter à un point d'entrée aux États-Unis afin d'y être inspecté.



I-512T | AUTHORIZATION FOR TRAVEL BY A NONCITIZEN TO THE UNITED STATES

DEPARTMENT OF HOMELAND SECURITY | U.S. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION SERVICES


Family Name/Name Name/State Initial Adams, John Robert	A Number A102 938 475	Badge Number GAG0000191197
Date of Birth (Month/Day/Year) 12/31/1989	Country of Birth Netherlands	Date Issued 07/25/2022
U.S. Address (Age Number/Street Number and Name/City/State or Province/Zip/Postal Code) 100 Main Street, Anytown DC 98745		
Qin Recipient Name c/o Perry Mason Qin Street Qin_City MD 99999		
TRAVEL AUTHORIZATION: Presentation of the original of this document authorizes a transportation line to accept the named bearer on board for travel to the United States without liability under section 271 of the Immigration and Nationality Act (INA) for bringing on board who does not have a visa.		
TPS TRAVEL AUTHORIZATION: The named bearer of this authorization has been granted Temporary Protected Status (TPS) pursuant to Section 244 of the Immigration and Nationality Act (INA). The named bearer departed the United States temporarily and intends to return to the United States to resume their TPS. Presentation of the original of this document prior to 08/25/2022 , allows a U.S. Customs and Border Protection (CBP) Officer at a port-of-entry to admit the named bearer, whose photograph appears herein, into the United States. This authorization is valid for multiple applications for admission into the United States during the validity period noted above. Each admission period shall not exceed one year from the date of admission at the port-of-entry.		
<input checked="" type="checkbox"/> Approved Conditions/Comments:		
NOTICE - READ BEFORE YOU TRAVEL ABROAD Determination at Inspection. If you have valid TPS and return to the United States from travel with a TPS travel authorization document, DHS will determine at inspection whether you may be admitted into TPS. See Section 306(a)(1) of the Miscellaneous and Technical Immigration and Naturalization Amendments of 1991 (MTINA), Pub. L. 102-232, 105 Stat. 1733, 1748 (December 12, 1991), or amended. If you are under removal proceedings, which includes having an unexecuted final order of removal before you leave the United States on your TPS-related travel document, then you return subject to such proceedings and, if applicable, any such removal order. If you travel and return in accordance with your TPS travel authorization and your TPS remains valid, you will be admitted into TPS as long as you are not inadmissible for certain criminal or security grounds that are mandatory ineligibility grounds for TPS. See <i>id.</i> See also INA 244(c)(2)(A)(ii). If you are inadmissible on such grounds, you may be placed in removal proceedings, and your TPS may be withdrawn.		
Travel Warning Regarding Unlawful Presence. If you have been unlawfully present in the United States, you may want to ask an immigration attorney or a representative at an immigrant assistance organization accredited by the Board of Immigration Appeals (BIA) whether leaving the United States and again seeking admission would make you inadmissible and therefore ineligible for adjustment of status or other non-TPS immigration benefits. Under section 210(a)(9)(B)(i) of the INA, aliens who depart the United States after being unlawfully present in the United States for certain periods and again seek admission may become subject to new or additional grounds of inadmissibility. If you were unlawfully present in the United States for more than 180 days after April 1, 1997, you may be found inadmissible when you again seek admission to the United States after traveling abroad. However, inadmissibility grounds based on unlawful presence under INA 210(a)(9)(B)(i) and (ii) are not applicable to admission into TPS upon return to the United States following a period of authorized travel.		
Inadmissibility in general. If you have concerns about admissibility and waivers, you should contact an immigration attorney or an immigrant assistance organization accredited by the BIA before making foreign travel plans.		



DAVID M. RADEL

Los Angeles Asylum Office
 14101 Myford Rd.
 Tustin CA 92780-7020
 (Authorizing Office)

Admission Stamp



FORM I-512T [REV. 06/01/22]

Permis de travail (Employment Authorization Documents, EAD)

Les permis de travail (formulaire I-766) sont délivrés à des résidents américains, temporaires et en situation régulière ou à certains non-immigrants et servent à établir qu'ils sont autorisés à travailler. Si l'EAD en cours de validité porte au recto la mention « VALID FOR RE-ENTRY TO THE U.S. » (VALABLE POUR RÉADMISSION AUX ÉTATS-UNIS), les passagers munis de ce document sont autorisés à embarquer. La carte EAD portant la mention « VALID FOR RE-ENTRY TO THE U.S. » peut servir de document de façon autonome.

S. Card Expires: 10/26/24



VALID FOR REENTRY TO U.S.



NOT VALID FOR REENTRY TO U.S.

Veillez noter : Non pas tous les permis de travail permettent de voyager. Si le recto de la carte porte la mention « NOT VALID FOR RE-ENTRY » (NON VALABLE POUR RÉADMISSION), les transporteurs doivent refuser l'embarquement au passager, sauf si celui-ci est en possession de documents qui permettent l'entrée aux États-Unis, tels qu'ils sont décrits dans ce guide.

Permis de travail

La carte « Combo » (formulaire I-766) tient lieu, à la fois d'autorisation conditionnelle de séjour (Advance Parole), formulaire I-512, page 42 et de permis de travail aux États-Unis. Si l'EAD en cours de validité porte, au recto de la carte, la mention « SERVES AS I-512 ADVANCE PAROLE » (TIENT LIEU D'AUTORISATION CONDITIONNELLE DE SÉJOUR I-512), les passagers munis de ce document sont autorisés à embarquer. La carte EAD annotée de « SERVES AS I-512 ADVANCE PAROLE », peut être utilisée sans être accompagnée d'un autre document officiel.

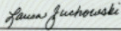

OLE Card Expires: 10/26/24



SERVES AS I-512 ADVANCE PAROLE

Autorisation conditionnelle de séjour

Une autorisation conditionnelle de séjour (formulaire I-512) permet à son détenteur de faire une demande d'admission ou de réadmission aux États-Unis. Toute personne qui présente ce document est autorisée à embarquer jusqu'à sa date d'expiration. La validation de ce document par un quelconque tampon n'en prolonge pas la durée de validité indiquée dans la lettre d'autorisation conditionnelle de séjour.

Department of Homeland Security U.S. Citizenship and Immigration Services				I-512L, Authorization for Parole of an Alien Into the United States	
Name of Alien (First) (Middle) (Last)			Date		
SMOKY THE BEAR			JULY 1, 2015		
			File Number		
			A00000000/WATER1111111		
Date of Birth (Month) (Day) (Year)		Place of Birth (City or town) (State or Province) (Country)			
JUNE 2, 1964		FOREST			
U.S. Address (Apt. number and/or in care of) (Number and street) (City or town) (State) (ZIP Code)					
22 JUNGLE ROAD GROUNDS TREEBARK		55555			
<p>Presentation of the attached duplicate will authorize a transportation line to accept the named bearer on board for travel to the United States without liability under section 273 of the Immigration and Nationality Act for bringing an alien who does not have a visa.</p> <p>Presentation of the original of this document prior to June 30, 2016 will authorize an immigration officer at a port of entry in the United States to permit the named bearer, whose photograph appears herewith, to enter the United States:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> as an alien paroled pursuant to section 212(d)(5) of the Immigration and Nationality Act.</p>					
<p>AUTHORIZATION: The holder of this authorization has been granted T nonimmigrant status pursuant to Section 214 of the Immigration and Nationality Act. The holder departed the United States temporarily for urgent humanitarian reasons and intends to return to the United States to resume status pursuant to the grant of T nonimmigrant status. Contingent upon his or her prima facie eligibility, the holder of this document shall be paroled into the United States pursuant to the authority of the Center Director, St Albans, Vermont. VALID FOR MULTIPLE APPLICATIONS FOR PAROLE INTO THE UNITED STATES.</p> <p>NOTICE TO APPLICANT: Presentation of this authorization will permit you to resume status pursuant to your grant of T nonimmigrant status upon your return to the United States. If your T nonimmigrant status is revoked you may be subject to removal proceedings under 235(b)(1) or 240 of the Act. If, after April 1, 1997, you were unlawfully present in the United States for more than 180 days, you may be found inadmissible under section 212(a)(9)(B)(i) of the Act when you return to the United States. If you are found inadmissible, you will need to qualify for a waiver of inadmissibility for any subsequent request for permanent resident status.</p>					
 Laura B. Zachowski, Center Director			Vermont Service Center (Authorizing Office)		
			ARRIVAL STAMP		
VOID-010			Form I-512L (Rev. 08/31/09)V		

Remarque : L'aspect et les éléments contenus sur le formulaire I-512 peuvent varier en fonction du bureau émetteur

Lettre de transport

Une lettre de transport peut être délivrée dans une ambassade ou un consulat des États-Unis aux citoyens américains, aux résidents permanents en situation régulière et aux réfugiés. Cette lettre est suffisante pour entrer sur le territoire si le porteur de la lettre voyage avant la date d'expiration.

Department of Homeland Security
U.S. Citizenship and Immigration Services

I-797F, Transportation Letter

AUTHORIZATION TO TRANSPORT ALIEN TO THE UNITED STATES

Date Issued: Jan 1, 2014
This Document Valid Until: Jul 1, 2014

Name of Bearer: _____
Date/Place of Birth: _____
Bearer's A-Number: _____
Gender: Male
Passport Number: _____


TO: TRANSPORTATION COMPANY
TO: U.S. CUSTOMS AND BORDER PROTECTION (CBP) OFFICER AT PORT-OF-ENTRY

The U.S. Department of Homeland Security, Citizenship and Immigration Services, has approved admission into the United States for the above named alien under Section 207(c) or Section 208(b)(3) of the Immigration and Nationality Act.

Presentation of this document will authorize a transportation line to accept the named bearer, whose photograph is attached, on board for travel to the United States on or before Jul 1, 2014 without liability under Section 273(b) of the Immigration and Nationality Act for transporting an alien without a visa to the United States.

The bearer whose photograph appears below has been instructed to present the original of this letter to the Transportation Company on which travel to the United States is intended. The above-named person has also been instructed to present the duplicate of this letter in a sealed envelope to the U.S. Customs and Border Protection (CBP) Officer at the port of entry used, where the sealed envelope should be opened.

Issued by: Roger Thornhill
Field Office Director
Beijing
Telephone: 86-256-5224-1852



Form I-797F (01/01/11)

Remarque : L'aspect et les éléments contenus sur le formulaire I-512 peuvent varier en fonction du bureau émetteur. Cette lettre peut être délivrée par le U.S. Department of State, l'Immigration and Customs Enforcement, Customs and Border Protection ou Citizenship and Immigration Services.

Cartes de passage de la frontière des États-Unis

La Carte de passage de la frontière, délivrée par le département d'État des États-Unis, est une carte qui confère à la fois un visa touristique B1/B2 et une autorisation de passer la frontière. La carte de passage de la frontière ne sera délivrée qu'aux ressortissants mexicains qui résident dans les territoires situés le long de la frontière des États-Unis et du Mexique.

Expires On
20 MAR 2022



4^{ème} partie :

Classification des visas

4^{ème} PARTIE : Catégories de visas

A-1	Représentant gouvernemental et famille proche
A-2	Représentant gouvernemental et famille proche
A-3	Employé d'A-1 ou A-2
B-1	Visiteur temporaire pour affaires
B-2	Visiteur temporaire pour agrément
C-1	En escale aux États-Unis
C1/D	Membre d'équipage en escale
C-2	En mission auprès des Nations Unies
C-3	Représentant gouvernemental famille proche / employé en escale aux États-Unis
CW-1	Travailleur temporaire du Commonwealth des îles Mariannes du Nord
CW-2	Conjoint ou enfant de CW-1
D-1	Membre d'équipage en retour sur l'appareil de son arrivée
D-2	Membre d'équipage en retour sur un appareil autre que celui de son arrivée
E-1	Négociateur dans le cadre d'un traité, conjoint et enfants
E-2	Investisseur dans le cadre d'un traité, conjoint et enfants
E-2C	Investisseur du Commonwealth des îles Marianne du Nord, conjoint ou enfants
E-3	Ressortissants australiens exerçant une profession spécialisée
E-3D	Conjoint ou enfant de E-3
E-3R	Détenteur d'un visa E-3 en voyage retour
F-1	Étudiant en formation scolaire ou universitaire
F-2	Conjoint ou enfant de F-1
F-3	Étudiant ressortissant canadien ou mexicain faisant la navette
G-1	Représentants ou employés d'organismes internationaux
G-2	Représentants ou employés d'organismes internationaux
G-3	Représentants ou employés d'organismes internationaux
G-4	Représentants ou employés d'organismes internationaux
G-5	Employé ou famille proche de G1 à G4
H-1B	Professions spécialisées
H-1B1	Professionnels chiliens ou de Singapour dans le cadre des accords de libre-échange
H-1C	Infirmier/Infirmière
H-2A	Travailleur agricole saisonnier
H-2B	Travailleur agricole saisonnier qualifié/non qualifié
H-2R	Détenteur d'un visa H-2B en voyage de retour
H-3	Stagiaire industriel
H-4	Conjoint ou enfant de H-1 à H-3
I	Représentant de la presse étrangère et sa famille proche
J-1	Visiteur participant à un programme d'échange
J-2	Conjoint ou enfant de J-1
K-1	Fiancé (e) d'un ou d'une citoyen(ne) des États-Unis
K-2	Enfant de K-1
K-3	Conjoint d'un ou d'une citoyen(ne) des États-Unis
K-4	Enfant de K-3

L-1	Salarié muté au sein de la même entreprise
L-1B	Salarié ayant une compétence spécialisée muté au sein de la même entreprise
L-2	Conjoint ou enfant de L-1
M-1	Étudiant en formation professionnelle ou autre formation non scolaire
M-2	Conjoint ou enfant de M-1
M-3	Étudiant ressortissant canadien ou mexicain faisant la navette
N-8	Parent d'un ressortissant étranger ayant un statut particulier d'immigrant
N-9	Enfant de N-8 ou immigrant ayant un statut particulier
NATO-1	Représentants de l'OTAN et familles
NATO-2	Représentants de l'OTAN et familles
NATO-3	Représentants de l'OTAN et familles
NATO-4	Représentants de l'OTAN et familles
NATO-5	Employés de l'OTAN 1-4
NATO-6	Employés de l'OTAN 1-4
NATO-7	Employé de l'OTAN 1-6 ou ses proches
O-1	Statut extraordinaire
O-2	Accompagnateur/assistant d'O-1
O-3	Conjoint ou enfant de O-1 à O-2
P-1	Athlètes individuels ou en équipe, troupes de spectacle
P-2	Artistes et professionnels du spectacle dans le cadre de programmes d'échanges réciproques
P-3	Artistes et professionnels du spectacle dans le cadre de programmes culturellement uniques
P-4	Conjoint ou enfant de P-1 à P-3
Q-1	Échange culturel international
Q-2	Événement culturel dans le cadre du processus de paix en Irlande
Q-3	Conjoint ou enfant de Q-1 à Q-2
R-1	Travailleur appartenant à un ordre religieux
R-2	Conjoint ou enfant de R-1
S	Non-immigrant en situation particulière
T	Non-immigrant en situation particulière
U	Non-immigrant en situation particulière
TN	Visa commercial pour le Canada, le Mexique et la Zone ALENA (NAFTA)
TD	Conjoint ou enfant de TN
V-1	Conjoint d'un(e) résident(e) permanent(e) en situation régulière
V-2	Enfant de V-1
V-3	Enfant à charge de parent V-1 ou V-2
WB	Voyageur en visite d'affaires bénéficiant du Programme d'exemption de visa
WT	Voyageur en visite d'agrément bénéficiant du Programme d'exemption de visa
YY	Visa délivré par le département d'État en remplacement d'une lettre de transport
ZZ	Visa délivré par le département d'État en remplacement d'une lettre de transport
PARCIS	Autorisation des Opérations internationales des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis pour les séjours conditionnels

5^{ème} partie :

**Tableau des infractions
passibles d'amendes**

5^{ème} PARTIE : Infractions passibles d'amendes en vertu des articles de la loi sur l'immigration et la nationalité (Immigration and Nationality Act, INA)

Le tableau ci-dessous indique les amendes infligées par le CBP en vertu de l'INA. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la loi INA et aux réglementations en application.

ENVIRON.	U.S.C et C.F.R.	Article INA	CIRCONSTANCES	Amende maximale	ATTÉNUATION
Avion Navire	8 U.S.C. 1221 8 C.F.R. 231	231(a) 231(b)	Ne possède pas de I-94 ou l'I-94 n'est pas validé à l'arrivée. N'a pas présenté de I-94 ou le formulaire I-94 a été rempli de façon incorrecte au départ.	1 436 \$ 1 436 \$	Non Non
Avion	8 U.S.C. 1224 8 C.F.R. 234	234	Absence d'avis préalable d'arrivée ou d'atterrissage d'un appareil sur un lieu non autorisé.	3 901 \$	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1253***	243(c)	Violation d'un ordre de renvoi d'un passager [réf. 241(d)(3)].	3 289 \$	Non
Avion/Navire			Violation d'un ordre de règlement des frais de renvoi d'un passager [réf. 241(e)].	3 289 \$	Non
Avion/Navire			Violation d'un ordre de reprise d'un passager [réf. 241(d)(1)].	3 289 \$	Non
Navire			Violation d'un ordre de détenir un passager clandestin jusqu'à l'inspection [réf. 241(d)(2)].	3 289 \$	Non
Navire			Violation d'un ordre de règlement des frais de renvoi d'un passager clandestin [réf. 241(e)].	3 289 \$	Non
Navire			Violation de l'obligation de renvoyer un passager clandestin [réf. 241(d)(2)(C)].	8 224 \$	Non

ENVIRON.	U.S.C et C.F.R.	Article INA	CIRCONSTANCES	Amende maximale	ATTÉNUATION
Navire	8 U.S.C. 1281	251(a)	Violation de l'obligation de fournir la liste complète des membres de l'équipage étranger à l'arrivée.	390 \$	Non
Navire	C.F.R. 251	251(b)	Violation de l'obligation de déclarer un atterrissage illégal des membres d'un équipage étranger.	390 \$	Non
Navire		251(c)	Violation de l'obligation de fournir la liste complète des membres de l'équipage étrangers au départ.	390 \$	Non
Navire	8 U.S.C. 1288 8 C.F.R. 258	251(d)	Activité interdite de chargement / déchargement de marchandises par une équipe de dockers étrangers. [réf. 258].	9 753 \$	Non
Avion/Navire	8 U.S.C. 1284	254(a) (1)	Violation de l'obligation de détenir un membre d'équipage étranger avant inspection.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire		254(a) (2)	Violation d'un ordre de détenir un membre d'équipage étranger.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire		254(a) (3)	Violation d'un ordre de renvoyer un membre d'équipage étranger. (Atténuation maximum 975 \$)	5 851 \$	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1285	255	Emploi à bord d'un navire de voyageurs de membres d'équipage souffrant de certaines maladies.	1 951 \$	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1286	256	Licenciement illégal d'un membre d'équipage étranger. (Atténuation maximum 2 925 \$)	5 851 \$	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1287	257	Introduire un étranger aux États-Unis dans le but de le soustraire aux lois de l'INS en le faisant passer pour un membre de l'équipage.	19 505 \$	Non

ENVIRON.	U.S.C et C.F.R.	Article INA	CIRCONSTANCES	Amende maximale	ATTÉNUATION
Avion/Navire	8 U.S.C. 1288	258	Suspension d'un navire pour activité interdite de chargement / déchargement de marchandises par une main-d'œuvre étrangère.	Suspension	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1321 8 C.F.R. 271	271	Violation de l'obligation d'empêcher le débarquement illicite de ressortissants étrangers.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire	8 U.S.C. 1322	272	Introduire un étranger faisant l'objet d'un refus d'admission pour raisons sanitaires.	5 851 \$	Non
Avion/Navire	8 U.S.C. 1323 8 C.F.R. 273	273(a) (1) 273(a) (2)	Introduire un étranger qui ne possède pas de document d'entrée en cours de validité.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire			Tractations sous forme de rémunération, acompte ou contrepartie en échange de l'embarquement d'un ressortissant étranger. (Aucune atténuation autorisée)	5 851 \$	Non
Avion/Navire			Introduire un étranger qui n'est pas détenteur d'un passeport lisible à la machine en cours de validité après le 26 octobre 2004.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire			Introduire un étranger faisant partie du Programme d'exemption de visa (VWP) dont le passeport lisible à la machine (MRP) ne possède pas de photo numérique après le 26 octobre 2005.	5 851 \$	Oui

ENVIRON.	U.S.C et C.F.R.	Article INA	CIRCONSTANCES	Amende maximale	ATTÉNUATION
Avion/Navire	8 U.S.C. 1323 8 C.F.R. 273	273(a) (1) 273(a) (2)	Introduire un étranger faisant partie du Programme d'exemption de visa (VWP) dont le passeport lisible à la machine (MRP) ne possède pas de puce incrustée après le 26 octobre 2006.	5 851 \$	Oui
Avion/Navire			Introduire un étranger faisant partie du Programme d'exemption de visa (VWP) sans autorisation ESTA.	5 851 \$	Oui

* Le montant des amendes et des pénalités a été majoré conformément aux exigences de la loi fédérale de 1990 (Federal Civil Penalties Inflation Adjustment Act), complétée par la loi de 1996 (Debt Collection Improvement Act) et la loi de 2015 Federal Civil Penalties Inflation Adjustment Act. Le département de la Sécurité intérieure des États-Unis a publié un règlement, entré en vigueur le 18 octobre 2021, qui réajuste le montant des sanctions afin de tenir compte de l'inflation. Le réajustement de 2021 a été effectué conformément au réajustement du montant des sanctions afin de tenir compte de l'inflation publié dans le registre fédéral (vol. 86, no 198).

** La section 402 de la loi de 2002 sur la réforme de la sécurité frontalière et des visas a porté à 1 000 \$ la pénalité de base pour le non-respect des exigences relatives aux manifestes.

***REMARQUE : En vertu de la section 243(c) de l'INA, les sanctions découlent des violations de 8 U.S.C. 1231 (INA Section 241) de certains ordres relatifs à la détention et au renvoi des ressortissants étrangers.

6^{ème} partie :

**Tableaux de référence rapide
des titres de transport**

Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

Les citoyens américains doivent présenter l'un des documents suivants :



Passeport américain



Carte d'identité militaire (accompagnée d'ordres officiels de mission)



Carte de membre de la marine marchande



Carte Nexus (uniquement en provenance ou à destination des aéroports canadiens)

Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

Les citoyens américains doivent présenter l'un des documents suivants (suite) :



Passeport d'urgence

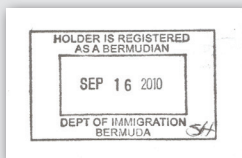


Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

Les citoyens canadiens et bermudiens doivent présenter l'un des documents suivants :



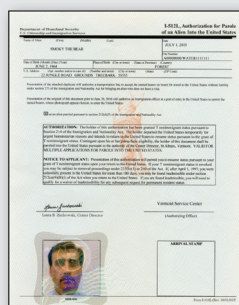
Passeport



Ce tampon, placé à l'intérieur d'un passeport britannique indique la nationalité bermudienne



La carte NEXUS (uniquement en provenance ou à destination des aéroports canadiens)



Lettre d'autorisation conditionnelle de séjour

Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

Les citoyens mexicains

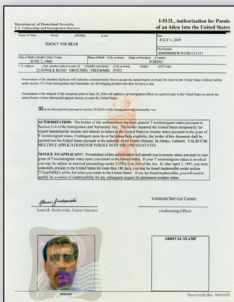
doivent présenter l'un des documents suivants :



Passeport et Visa



Passeport et Carte de passage de la frontière



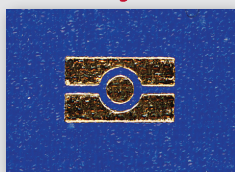
Lettre d'autorisation conditionnelle de séjour



EAD en cours de validité

Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

Les voyageurs autorisés à bénéficier du
VWP :



Doivent être en possession
d'un passeport biométrique

Titres de transport exigés pour les ARRIVÉES par voie aérienne

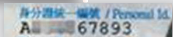
Les voyageurs autorisés à bénéficier du VWP (suite) :



Passeport grec



Passeport taïwanais



Numéro personnel d'identification

Tous les autres passagers doivent présenter les documents suivants :

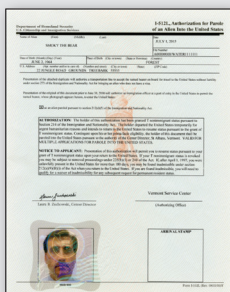


Passeport et Visa

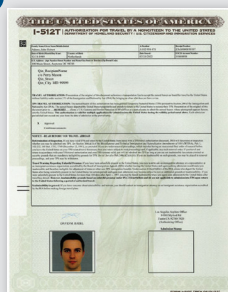


EAD en cours de validité

OU



Lettre d'autorisation conditionnelle de séjour



Formulaire I-512T

Titres de transport exigés pour les DÉPARTS par voie aérienne

Les citoyens américains doivent présenter l'un des documents suivants :



Passeport



La carte NEXUS



Carte d'identité militaire (et ordres officiels de mission)



Carte de membre de la marine marchande

Titres de transport exigés pour les DÉPARTS par voie aérienne

Les citoyens canadiens doivent présenter l'un des documents suivants :



La carte NEXUS

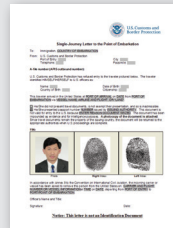


Passeport

Tous les autres passagers doivent présenter un passeport ou un titre de transport d'urgence ou un Ordre de renvoi.



Passeport



Lettre de voyage d'aller simple



Titre de transport d'urgence

Titres de transport exigés pour les DÉPARTS par voie aérienne

Exemples de documents qui ne sont
pas acceptés pour entrer ou sortir des États-Unis
par voie aérienne

- Permis de conduire
- Acte de naissance
- Carte passeport américain
- Certificat de nationalité (ou carte)
- Certificat de naturalisation
- Carte consulaire
- Cédule
- Carte nationale d'identité

En cas de doute, veuillez contacter les Groupes régionaux
de liaison des transporteurs CBP.

Titres de transport exigés par voie TERRESTRE et voie MARITIME

Les citoyens américains doivent présenter l'un des documents suivants :



Passeport américain



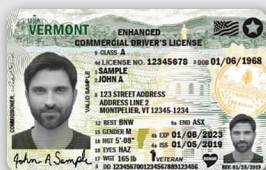
Carte-passeport américaine



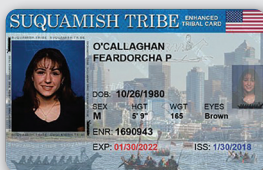
Carte SENTRI



Carte NEXUS



Permis de conduire amendé, délivré par un état ou une province



Carte tribale



Carte Global Entry



Carte FAST

Titres de transports exigés par voie TERRESTRE et voie MARITIME

Les citoyens canadiens
doivent présenter l'un des documents suivants :



Carte NEXUS



Passeport



Carte SENTRI/Carte FAST



Carte des affaires du Nord Canada



Permis de conduire amendé,
délivré par un état ou une province

7^{ème} partie :

**Système d'information anticipée
sur les passagers**

Le Système d'information préalable sur les voyageurs (Advance Passenger Information System, APIS), a été développé par le gouvernement américain en 1989 pour mettre au point un programme volontaire en coopération avec les compagnies aériennes. Les exigences obligatoires de l'APIS ont été introduites en premier en vertu de la loi de 2001 sur la sûreté de l'aviation et des transports et de la loi de 2002 sur la réforme de la sécurité frontalière et des visas. À la suite des recommandations de la Commission du 11 septembre, le Congrès a mandaté le DHS de mettre en place un règlement permettant de recevoir à l'avance des informations concernant les passagers internationaux voyageant par voie aérienne ou maritime, ceci avant leur départ, comme l'exige la Loi de réforme du renseignement et de la prévention du terrorisme (Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act) de 2004.

Règlement définitif d'APIS

Le 7 avril 2005, le Service des douanes et de la protection des frontières a publié le Règlement définitif d'APIS. En vertu de cette réglementation, les transporteurs étaient tenus de transmettre électroniquement les données APIS concernant les passagers et les membres d'équipage des vols commerciaux à l'arrivée et au départ des États-Unis. Ce règlement établit des éléments d'information pour chaque voyageur, y compris nom et prénoms, date de naissance et informations afférentes au document. Ces informations obligatoires figurent, pour la plupart, sur la partie lisible à la machine d'un passeport.

Formalités APIS avant le départ et APIS Quick Query (AQQ)

Le 23 août 2007, le Service des douanes et de la protection des frontières a publié le règlement définitif concernant les formalités APIS précédant le départ, avec une mise en vigueur en date du 19 février 2008. Ce règlement est un amendement aux réglementations existantes et fournit aux transporteurs aériens commerciaux trois méthodes de transmission des données.

Transmission APIS

Les transporteurs aériens peuvent transmettre les informations APIS avant le départ soit :

- En utilisant la Transmission par lot APIS, sous forme interactive ou non-interactive, qui nécessite que les transporteurs aériens transmettent le manifeste complet de tous les passagers 30 minutes avant le départ.
- En utilisant la fonction Quick Query d'APIS, qui permet aux lignes aériennes de transmettre en temps réel lors de l'enregistrement de chaque passager avant l'embarquement.

Pour les navires au départ de ports étrangers à destination des États-Unis, il est obligatoire de transmettre les données du manifeste d'arrivée des passagers et des équipages entre 24 et 96 heures avant l'arrivée. Pour les navires au départ des États-Unis, il est obligatoire de transmettre les données APIS 60 minutes avant le départ.

Validation des documents APIS

Le programme de validation des documents du CBP compare les données APIS avant le départ aux informations que le CBP a en sa possession. Grâce à la validation des documents, le CBP vérifie les données d'APIS et utilise les communications interactives existantes pour indiquer aux lignes aériennes que les données sont répertoriées ou ne le sont pas et que le document délivré aux États-Unis est valide pour le voyage ou ne l'est pas. Un niveau supplémentaire de sécurité s'ajoute ainsi et simplifie le processus d'enregistrement.

Pour permettre une comparaison rigoureuse, les éléments de données, tels que nom et date de naissance du voyageur, nom et matricule du pays émetteur, doivent être transmis de façon intégrale et authentique. Ceci peut être accompli en transmettant les données contenues dans la section du passeport lisible à la machine, et en transmettant les renseignements sur le visa américain ou sur la carte LPR dans le document secondaire.

Ce programme est actuellement volontaire et deviendra obligatoire à l'avenir.

Pour un complément d'information, contactez votre gestionnaire de compte APIS.

8^{ème} partie :

La traite des êtres humains

Victimes éventuelles de la traite des êtres humains



TRAFFICKERS DON'T DISCRIMINATE.

Anyone can become a victim of human trafficking.

SEE. CALL. SAVE.

Report suspected human trafficking to the
U.S. Department of Homeland Security (DHS) tip line:

1-866-DHS-2-ICE (347-2423)

If you are a victim and need help, call the
National Human Trafficking Hotline:
1-888-373-7888



La traite des êtres humains est un problème mondial qui touche tous les pays. Dans le monde entier, des milliers d'adultes et d'enfants sont victimes du travail forcé et du commerce du sexe.

La traite des êtres humains sous-entend l'usage de la force, de la fraude ou de la coercition pour exploiter quelqu'un et le réduire au travail forcé, à l'asservissement domestique ou à la prostitution. Tout mineur (de moins de 18 ans) qui se livre à la prostitution est, au regard de la loi fédérale, victime de la traite d'êtres humains, qu'il y ait ou non, usage de la force, de fraude ou de coercition. Les victimes du trafic des êtres humains peuvent être de tout âge, de toute nationalité, des deux sexes, et avoir n'importe quel statut au regard de l'immigration.

Les trafiquants d'êtres humains utilisent les vols commerciaux pour faciliter leur crime, soit en faisant venir les victimes aux États-Unis soit en les déplaçant à l'intérieur du pays. Le personnel aérien est en rapport quotidien avec des milliers de gens et a l'occasion d'identifier ceux qui sont soupçonnés de trafic d'êtres humains. La Blue Lightning Initiative, l'un des axes de travail de la campagne du département de la Sécurité intérieure, est une initiative commune menée par le CBP et le département des Transports. L'initiative forme les employés de l'industrie de l'aviation à identifier les victimes éventuelles de la traite des êtres humains et en aviser les autorités fédérales en temps réel.

Il existe de nombreux indices de la traite des êtres humains. Voici quatre d'entre eux que vous risquez de rencontrer :

- La personne n'a aucun contrôle de ses titres de transport ni de ses papiers d'identité
- La personne n'a pas de liberté de mouvement pour s'entretenir avec d'autres gens
- La personne n'a aucun moyen logique de se rendre à sa destination finale dont elle ne sait rien
- Un enfant qui voyage et ne semble être accompagné ni par ses parents, ni par son tuteur légal

Si vous remarquez des signes éventuels de la traite des êtres humains, au sol ou en vol, sur les vols internationaux ou intérieurs, signalez-les dès que possible au service téléphonique de renseignement du DHS par l'un des moyens suivants :

- Appelez 866-347-2423 (numéro vert aux États-Unis et au Canada), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Appelez 802-872-6199 (appel payant) à partir de n'importe quel pays du monde, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Observez les consignes de votre compagnie d'aviation pour signaler immédiatement une piste. Ceci est possible en contactant le Système embarqué de communications, d'adressage et de signalement (Aircraft Communications Addressing and Reporting System) ou le Domestic Event Network.
- En situation d'urgence, appelez le 911 ou contactez les forces de l'ordre locales

N'intervenez pas en vous adressant au trafiquant présumé ou à la victime. Veillez à ne pas attirer inutilement l'attention du présumé trafiquant sur vous, sur lui ou sur la victime. Cela risquerait d'éveiller ses soupçons.

Faites part de vos observations aux autorités.

Faites part de vos observations au « BLI ».

Pour de plus amples renseignements sur l'initiative Blue Lightning, veuillez consulter le site www.cbp.gov/border-security/human-trafficking/blue-lightning.

Si votre compagnie aérienne souhaite participer à l'initiative Blue Lightning, veuillez contacter bluecampaign@hq.dhs.gov.

Pour toute information concernant la campagne DHS Blue, veuillez consulter www.dhs.gov/blue-campaign.



U.S. Customs and
Border Protection

U.S. Customs and Border Protection
Washington, DC 20229

www.cbp.gov

Publication CBP 1309-0323
French